

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 9 novembre 2020 à 17 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale, et M<sup>e</sup> Kim V. Dumouchel, greffière.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION**

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun, conformément à la loi.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

### **2020-11-548 ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT DE 4223756 CANADA INC. POUR LE LOT 6 100 043 ET UNE PARTIE DU LOT 6 100 044 SITUÉS SUR LA RUE MARIE-CURIE**

ATTENDU QUE l'entreprise 4223756 Canada inc. désire faire l'acquisition du lot 6 100 043 et d'une partie du lot 6 100 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés sur la rue Marie-Curie dans le parc industriel et portuaire Perron;

VU la promesse d'achat présentée par l'entreprise 4223756 Canada inc.;

VU la recommandation du directeur du Service du développement économique d'autoriser la vente desdits lots;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville le lot 6 100 043 et la partie du lot 6 100 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, visés par la présente transaction;

D'accepter la promesse d'achat et de convenir de vendre le lot 6 100 043 et la partie du lot 6 100 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à l'entreprise 4223756 Canada inc., pour la somme d'environ 2 528 004,54 \$, taxes en sus le cas échéant;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'entreprise 4223756 Canada inc., à l'exception des frais reliés à toute opération cadastrale qui serait nécessaire pour donner suite à la promesse d'achat, lesquels seront aux frais de la Ville;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2020-11-549 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-45 : DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX (SECTEUR NORD)**

À la suite de l'appel d'offres public 2020-45 relatif au déneigement des stationnements municipaux (secteur nord), pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 (15 novembre 2020 au 15 avril 2023), la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Paysagement Des Rochers	143 661,26 \$
-------------------------	---------------

VU la recommandation du conseiller technique – contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Paysagement Des Rochers;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Paysagement Des Rochers un contrat pour le déneigement des stationnements municipaux (secteur nord), pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, pour la somme maximale de 143 661,26 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-45.

ADOPTÉ

**2020-11-550 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-46 : DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX (SECTEUR SUD)**

À la suite de l'appel d'offres public 2020-46 relatif au déneigement des stationnements municipaux (secteur sud), pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 (15 novembre 2020 au 15 avril 2023), la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Les Gazons Fairway inc.	394 762,35 \$
-------------------------	---------------

VU la recommandation du conseiller technique – contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Gazons Fairway inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Les Gazons Fairway inc. un contrat pour le déneigement des stationnements municipaux (secteur sud), pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, pour la somme maximale de 394 762,35 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-46.

ADOPTÉ

**2020-11-551 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-47 : MISE EN PILE DES NEIGES USÉES ET TERRASSEMENT**

À la suite de l'appel d'offres public 2020-47 relatif à la mise en pile des neiges usées et au terrassement, pour la période du 18 novembre 2020 au 31 octobre 2023, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Benny D'angelo Déneigement & Jardinage inc.	271 168,54 \$
Loiselle inc.	320 318,63 \$
Ali Excavation inc.	324 057,04 \$
alékko inc.	331 817,85 \$

VU la recommandation du conseiller technique – contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Benny D'angelo Déneigement & Jardinage inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu

D'accorder à l'entreprise Benny D'angelo Déneigement & Jardinage inc. un contrat pour la mise en pile des neiges usées et le terrassement, pour la période du 18 novembre 2020 au 31 octobre 2023, pour la somme maximale de 271 168,54 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-47.

ADOPTÉ

**2020-11-552 APPEL D'OFFRES 2020-48 : SOUFFLAGE POUR MISE EN PILE DES NEIGES USÉES**

À la suite de l'appel d'offres public 2020-48 relatif au soufflage pour la mise en pile des neiges usées, pour la période du 18 novembre 2020 au 15 avril 2023, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Benny D'angelo Déneigement et Jardinage inc.	504 452,81 \$
Ali Excavation inc.	676 915,31 \$
9304-9179 Québec inc.	784 704,38 \$

VU la recommandation du conseiller technique – contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas

soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Benny D'angelo Déneigement et Jardinage inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

D'accorder à l'entreprise Benny D'angelo Déneigement et Jardinage inc. un contrat pour le soufflage pour la mise en pile des neiges usées, pour la période du 18 novembre 2020 au 15 avril 2023, pour la somme maximale de 504 452,81 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-48.

ADOPTÉ

**2020-11-553 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2020-ENV-24 : PRÉPARATION ET PAVAGE DE TRANCHÉES HIVERNALES**

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2020-ENV-24 relatif à la préparation et au pavage de tranchées hivernales, pour la période du 23 novembre 2020 au 30 avril 2021, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

9203-3398 Québec inc., Pavages Duroseal	82 667,03 \$
Les Pavages Ultra inc.	94 236,78 \$
Eurovia Québec Construction inc.	124 100,80 \$

VU la recommandation du conseiller technique – contremaître au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9203-3398 Québec inc., Pavages Duroseal;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise 9203-3398 Québec inc., Pavages Duroseal un contrat pour la préparation et le pavage de tranchées hivernales, pour la période du 23 novembre 2020 au 30 avril 2021, pour la somme maximale de 82 667,03 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2020-ENV-24.

ADOPTÉ

**2020-11-554 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET AUTRES SUJETS CONNEXES**

CONSIDÉRANT les informations transmises par la directrice du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le reçu-quittance et

transaction avec le Syndicat National des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield et l'employé 14905.

ADOPTÉ

**2020-11-555 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination de M<sup>me</sup> Susan Dubé au poste de directrice du Service des ressources humaines;

VU le contrat de travail à intervenir entre M<sup>me</sup> Susan Dubé et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield établissant les modalités d'emploi de M<sup>me</sup> Dubé au poste de directrice du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

DE retenir les services de M<sup>me</sup> Susan Dubé pour agir à titre de directrice du Service des ressources humaines, et ce, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée, avec une période de probation de douze mois travaillés;

QUE la date d'entrée en fonction de M<sup>me</sup> Dubé à ce poste soit prévue le 7 décembre 2020;

QUE les conditions de travail de M<sup>me</sup> Dubé soient définies par un contrat de travail;

QUE la directrice du Service des ressources humaines soit désignée à siéger à toutes les commissions et à tous les comités de la Ville auxquels assistait M<sup>me</sup> Louise Bourassa;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec M<sup>me</sup> Susan Dubé établissant les conditions d'emploi de cette dernière;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la Ville.

ADOPTÉ

**2020-11-556 NOMINATION AU POSTE DE COMMIS FACTURATION PERCEPTION AU SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'une commis facturation perception au Service des finances et de l'informatique, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu à l'unanimité

DE nommer M<sup>me</sup> Manon Taillefer au poste de commis facturation perception au Service des finances et de l'informatique, avec une période d'essai de soixante (60) jours effectivement travaillés à ladite fonction;

QUE la date d'affectation de M<sup>me</sup> Taillefer à ce poste soit prévue le 10 novembre 2020;

QUE la rémunération de M<sup>me</sup> Taillefer soit fixée à la classe 5, échelon 4, de la grille salariale prévue à l'annexe « B » de la convention collective du Syndicat National des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield et que ses conditions de travail soient prévues à ladite convention collective en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2020-11-557 NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR « A » AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un opérateur « A » au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Stéphane Latreille au poste d'opérateur « A » au Service de l'environnement et des travaux publics, avec une période d'essai de trente (30) jours effectivement travaillés;

QUE la date d'affectation de M. Latreille à ce poste soit prévue dans un délai de vingt (20) jours suivant la date de nomination;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Latreille soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil s'est tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public.

Les citoyens ont tout de même été invités à envoyer leurs questions à [communications@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:communications@ville.valleyfield.qc.ca) ou encore par l'application Messenger de la page Facebook de la Ville.

Aucune question n'a été posée lors de cette période de questions.

**2020-11-558 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 17 h 09, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 9 novembre 2020.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Kim V. Dumouchel, greffière